

**Destinataires :**

- Sociétés coopératives d'Hlm
- Autres sociétés appliquant la CCN
- « Coopératives d'Hlm »
- Conseil Fédéral, pour information

**Circulaire n°22-0057**

**Objet :** Négociation sur les salaires 2022

Paris, le jeudi 10 mars 2022

Madame la Directrice générale, Monsieur le Directeur général,

Nous vous avons contacté dans le cadre d'une précédente circulaire (n°22-0032) pour vous informer de l'ouverture à la signature de l'accord sur les salaires et minima conventionnels des Coop'HLM portant les propositions suivantes :

- Une évolution des minima du niveau A1, des Vendeurs et de l'annexe 4 au SMIC actuel (à l'exception des ouvriers, chef d'équipe et contremaître, voir montant minimal dans l'accord)
- Une évolution du niveau A2 de 2,7%
- Une évolution des niveaux A3 à A5 de 2,6%
- Une évolution des niveaux A6 à A7 de 2,5%
- Une évolution des niveaux A8 à A10 de 1,5%

Le délai laissé aux organisations syndicales pour le signer étant échu, aucune signature n'a été portée sur le document. **Il n'y aura dès lors pas de revalorisation des minima conventionnels pour l'année 2022.**

Les employeurs Coop sont toutefois invités à respecter à minima l'évolution du SMIC 2022 impactant les salaires du personnel commercial, des personnels de proximité et du niveau A1 de la classification.

Pour information, dans le cadre de la fusion, et par suite de la signature de l'accord national de mise en place des instances paritaires nationales communes le 25 janvier 2022 (cf. annexe), les prochaines négociations sur les salaires et minima seront menées avec les Offices Publics de l'Habitat. Au préalable, une nouvelle classification commune devra être définie.

Nous vous l'avions proposé précédemment (circulaire n°21-0013), nous recherchons toujours des volontaires pour participer au groupe de travail des Coop'HLM en vue de la préparation des négociations de convergence. Vous pouvez prendre contact avec Awa Traoré, intervenant sur ces sujets : [awa.traore@hlm.coop](mailto:awa.traore@hlm.coop) / 01 40 75 79 44.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Madame la Directrice générale, Monsieur le Directeur général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



**Vincent Lourier**  
Directeur